

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25313044

Déposé
18-02-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0674738631

Nom(en entier) : **BLUE CURSEUR EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue Louise 209a bte 7
: 1050 Ixelles**Objet de l'acte :** OBJET, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

Il résulte d'un acte reçu par le Notaire Bernard DEWITTE, à 1050 Bruxelles, le 17 février 2025, déposé pour publication avant enregistrement, que l'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

Première résolution

a) A l'unanimité, l'assemblée dispense Monsieur le Président de donner lecture du rapport spécial de l'administrateur daté du 14 janvier 2025 exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet, conformément à l'article 5.101 du Code des sociétés et des associations. Les membres de l'Assemblée ont reconnu avoir reçu copie de ce rapport.

b) L'assemblée décide de remplacer l'article 3 des statuts par un nouvel article libellé de la manière suivante:

« Article 3. Objet

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger :

- la prestation de services IT et de cyber-sécurité ainsi que le conseil en développement de startups dans le domaine de la stratégie globale et de la structuration financière et juridique ;
- la fourniture de services de conseil, de consultation et de développement en lien avec les solutions SAP. Cela comprend notamment l'analyse des besoins, la conception et l'intégration de systèmes SAP, le développement de solutions sur mesure, la formation des utilisateurs, ainsi que l'assistance technique et le support opérationnel. La société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- le développement et/ou la commercialisation d'applications mobiles, à destination du grand public et/ou de professionnels, sur les plateformes iOS et Android ainsi que la mise à disposition de plateformes web relatives au secteur médical, au secteur juridique et au secteur de l'IT au sens large ;
- le développement de plateformes de consultations et d'informations à distance de type « téléconsultations » dans les métiers du droit, de l'IT, du coaching et du secteur médical ;
- le développement de plateformes relatives au partage d'infrastructures professionnelles (cowork, stand d'expositions, bureaux, Event,...) et l'accompagnement dans le développement international de structures locales ;
- la société a pour objet, en Belgique et à l'étranger, la conception, l'aménagement, la gestion et la location d'espaces de coworking. Cela inclut notamment la création d'espaces collaboratifs adaptés aux besoins des entreprises et des professionnels, la fourniture de services connexes tels que la domiciliation, la gestion administrative, les services informatiques, ainsi que l'organisation d'événements et d'activités favorisant le networking et la collaboration. La société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation
- l'accompagnement et la consultance pour le développement d'activités professionnelles au Royaume du Maroc. Cela inclut notamment l'analyse de marché, la définition de stratégies d'implantation, l'assistance dans les démarches administratives et juridiques, la mise en relation avec

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

des partenaires locaux, ainsi que le conseil en gestion et en développement des affaires. La société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- la distribution, la commercialisation, l'importation, l'exportation, et la vente, en gros et au détail de jouets, de jeux, de jeux de société, ainsi que de tout produit ou accessoire connexe. La société pourra également développer des activités liées à la promotion, l'organisation d'événements et d'animations autour des jeux, la gestion de plateformes de vente en ligne, ainsi que toute activité connexe ou complémentaire visant à valoriser l'univers ludique et culturel.
- l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la distribution et la commercialisation de tout produit électronique et/ou technologique, incluant les équipements électroniques, numériques, logiciels, et accessoires associés, aussi bien pour des usages professionnels que grand public.
- la réalisation de prises de vues aériennes, photographiques, vidéos et cartographiques par l'utilisation de drones à des fins commerciales, publicitaires, artistiques, techniques ou industrielles, ainsi que la prestation de services associés tels que le traitement, le montage, et la création de supports visuels. Elle exerce également des activités de conseil, de formation à l'utilisation des drones, d'acquisition et d'exploitation de matériel spécialisé, ainsi que des prestations d'expertise en analyses géographiques, topographiques et environnementales, tout en contribuant à la recherche et au développement d'applications innovantes liées à la technologie des drones.
- la détention et l'exploitation, de manière générale la valorisation, sous quelle que forme et de quelle que manière que ce soit, de marques, ainsi que l'invention et le dépôt de brevets ;
- le développement et l'exploitation de plateformes d'échange et de boutiques de vente en ligne et de location en ligne ainsi que toutes les activités, sous quelle que forme et de quelle manière que ce soit, nécessaires à cette fin.

Elle peut réaliser son objet en tout lieu, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toute entreprise ou société ayant en tout ou en partie un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

Elle peut en outre faire, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de maintenir le siège de la société en Région de Bruxelles-Capitale, à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 209A/bte 7 et de supprimer le siège d'exploitation.

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment le dépôt du texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Bernard DEWITTE

Notaire